

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement au Normandy BMX Club Sottevillais pour l'acquisition de vélos BMX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'investissement présenté par le Normandy BMX Club Sottevillais,

Vu la volonté municipale de soutenir les associations locales dans le renouvellement de leur matériel structurant,

Considérant que l'acquisition de vélos supplémentaires répond aux besoins identifiés dans le cadre du dispositif municipal Ludosport et présente un intérêt pour le club dans le cadre de sa pratique régulière,

Considérant l'intérêt pour la Ville de favoriser la pratique sportive dans de bonnes conditions,

Il est proposé d'attribuer au Normandy BMX Club Sottevillais une subvention d'équipement de 3 600 € pour l'acquisition de huit vélos BMX de compétition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°125

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement au Normandy BMX Club Sottevillais pour l'acquisition de vélos BMX

Le club de BMX de Sotteville-lès-Rouen, régulièrement mobilisé dans le cadre des dispositifs municipaux Ludosport ou Un été au stade, a transmis une demande de subvention pour l'achat de 8 vélos BMX adaptés à la pratique des jeunes.

Ce matériel viendra renforcer l'équipement actuellement disponible, afin d'assurer le bon déroulement des séances du Ludosport et de répondre à une fréquentation croissante des créneaux dédiés à cette discipline. L'acquisition projetée permettra également de limiter le recours au prêt de vélos personnels par les licenciés du club.

Le montant estimatif de l'opération est de 3 600 €, soit 450 € par vélo.

La subvention proposée est inscrite au budget de la Ville sur l'enveloppe consacrée aux subventions d'équipement aux associations sportives.